RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01935
Numéro SIREN : 894 084 771
Nom ou dénomination : A.E.R

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 6298

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

2024/6298

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2023**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société AER	195 A Avenue Jean Lolive
SIRET 8 9 4 0 8 4 7 7 1 0 0 0 1 9	93500 PANTIN
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | 0 | Déficit

Bénéfice imposable à 15% | 13 266 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ | Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐ | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ | Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐ | Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ | Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ | Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée | Nom | NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe | Nom | NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON ☐ | Si oui, indication du logiciel utilisé | CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu CREIL
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

N° 2067
(2023)

ANNÉE 2022 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société AER — du 01012022

Adresse 195 A Avenue Jean Lolive 93500 PANTIN — au 31122022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❺)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** **TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice 2022 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2022 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire

A CREIL le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise : Société AER — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 195 A Avenue Jean Lolive 93500 PANTIN

Numéro SIRET * : 8 9 4 0 8 4 7 7 1 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	1 000	030	773	973
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	1 000	048	773	973
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	4 480	066	4 480	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	22 893	070	22 893	6 500
		Autres * (3)	072	10 413	074	10 413	1 423
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 233	086	4 233	738
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	42 018	098	42 018	8 661
	Total général (I+II)		110	43 018	112	42 791	9 634

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	2 883	
	Résultat de l'exercice	136	13 221	2 883
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	17 105	3 883
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	16 775	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	666	1 397
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 24)	172	8 245	4 353
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	25 687	5 751
	Total général (I + II + III)	180	42 791	9 634

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AER 31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : Société AER — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	881
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 520
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société AER 31/12/2022

Détail des Autres Imputations		

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

AER

S.A.S.U au capital de 1 000 €
195 avenue Jean Lolive
93500 Pantin

RCS 894 084 771 000 19 - N° NACE : 4334 Z

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Sur l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

Madame, Monsieur,

*Je vous ai convoqué en assemblée générale ordinaire conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant la période allant du **01 janvier 2022** au **31 décembre 2022** et soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.*

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires

Je me permets d'attirer votre attention qu'au terme de l'Article 8 du nouveau Code de Commerce, modifié par la loi du 30 avril 1983 forment un tout indissociable :

- le bilan actif et passif
- le compte de résultat
- l'annexe des comptes du dit exercice.

Comme vous pouvez le constater, l'annexe des comptes annuels détaille tous les comptes de l'actif et du passif et explique la formation du résultat.

Pour éviter toute redondance, le législateur a prévu dans l'Article 340 que le rapport de gestion expose :

- la gestion de société durant l'exercice écoulé,
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I- Gestion de l'exercice 2022

*Au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, notre société a réalisé un **Résultat Bénéficiaire** de **13 266,00** Euros.*

II- Evolution prévisible

Développement de l'entreprise.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

III- Evénement importants survenus entre la date de clôture et ce jour

Aucun événement important ne mérite d'être signalé.

IV- Affectation du résultat

Il vous sera proposé d'affecter ainsi le résultat bénéficiaire de l'exercice écoulé :

- *Report du solde a nouveau* ***Bénéficiaire*** *de* ***13 266,00*** *Euros.*

V- Convention susceptible de tomber sous le coup de la loi sur les sociétés commerciales

Aucune n'est venue à la connaissance de la gérance.

Enfin, ainsi que vous trouverez dans l'annexe les compléments d'information qui vous sont nécessaires pour avoir une image fidèle de notre société je soumettrai à votre vote, les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale donne acte à la gérance les dispositions des statuts concernant tant la conservation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours précédent l'assemblée de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

*L'assemblée générale, après avoir entendu le lecteur du rapport de gestion ainsi que l'inventaire, approuve le rapport de gestion ainsi que l'inventaire des comptes de l'****exercice 2022*** *tel qu'il a été présenté par la gérance et qui font apparaître pour le dit exercice un* ***Résultat Bénéficiaire*** *de* ***13266,00*** *Euros.*

Elle décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- *Report du solde à nouveau* ***Bénéficiaire*** *de* ***13266,00*** *Euros.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

*L'assemblée donne quitus entier au gérant pour l'****exercice 2022*** *pour l'accomplissement concernant le même exercice.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention visée à l'article 50 de la loi des sociétés n'est à considérer au cours de l'exercice passé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal certifié par le gérant, à l'effet d'accomplir de publicité requise par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée prend acte que tous les associés sont présents et possèdent ensemble l'intégralité du capital social et renoncent à tous recours concernant le défaut de convocation requise par lettre recommandée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pantin, le 05 février 2024.

Le Responsable



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

A.E.R

S.A.S.U. au capital de 1000 €
195 avenue Jean Lolive
93500 Pantin

RCS 894 084 771 000 19- N° NACE : 4334 Z

RAPPORT DU GÉRANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 05 février 2024

Chers associés,

*Je vous ai convoqué en Assemblé Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et à nos statuts, pour vous présenter mon rapport sur l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2022**, soumettre à votre approbation les comptes du bilan et du résultat et convenir de l'affectation de ce résultat.*

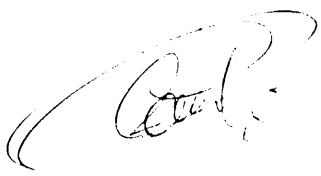
*Au cours de cet exercice nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires de **83394 ,00** Euros **Hors Taxe**.*

*Notre **Résultat Net** est un **Bénéficiaire** de **13266,00** Euros que je vous propose d'**affecter au compte de REPORT A NOUVEAU**.*

Vous voudrez bien voter le texte des résolutions, qui vous sont proposées et donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Fait à Pantin, le 05 février 2024.

Le Responsable



Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

POUVOIR

Je soussigné **Madame KARADAS Sukran,** agissant en qualité de **Président**

De la **société A.E.R sis au 195 avenue Jean Lolive à Pantin 93500**

, Donne pouvoir à **BSR GESTIONS sis** au **17 rue de la Paix – 93700 Drancy,**

À l'effet de :

- **Effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès** de :

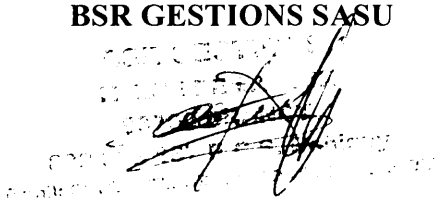
  GTC

- Et **de signer ou retirer tout document ou pièce**

Et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes.

Fait à **Drancy,** le **05 février 2024.**

Le mandataire
« Accepté et signature »
BSR GESTIONS SASU



le mandant

Monsieur AYAZ Erkan

